



REGLEMENT COMPLET DE LA COMPETITION "SUMMER CHAMPIONSHIP" DE JUILLET/AOUT 2020 DANS LE CENTRE I-WAY DE SAINT QUENTIN EN YVELINES

Article 1 : Objet

La Société I-VENT au capital de 300.185 € dont le siège social est situé 28 avenue Montaigne, 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 452 373 269, (ci après la « Société organisatrice ») organise un concours à bord de ses 12 simulateurs de course automobile (6 simulateurs type Formule 1 et 6 simulateurs type Rallye) intitulé « SUMMER CHAMPIONSHIP » (ci après le « Championnat ») dont le déroulement a lieu dans son établissement "I-WAY" situé dans le Centre Commercial SQY Ouest, 1 avenue de la Source de la Bièvre, 78180 Montigny Le Bretonneux (France), du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2020.

Article 2 : Communication de l'opération

Le Championnat est notamment annoncé par le biais de prospectus, distribués sur le lieu de déroulement de la compétition.

Le Championnat est également annoncé sur le site internet suivant : <https://paris.i-way-world.com/>.

Article 3 : Participation

3.1. Participants

Le Championnat est réservé à toute personne physique majeure à l'exclusion de celles travaillant ou ayant travaillé notamment en tant que salarié, stagiaire, intérim, travailleur indépendant pour les sociétés présentes sur le site I-WAY, notamment la société I-VENT.

Cette même exclusion est appliquée au personnel des fournisseurs de ces sociétés (notamment salarié ou ancien salarié, stagiaire ou ancien stagiaire, personnel intérimaire ou ancien personnel intérimaire, travailleur indépendant ou ancien travailleur indépendant, mandataires sociaux) ayant participé à la mise en place, la conception et la fabrication des simulateurs utilisés dans l'I-WAY.

Pour des raisons de sécurité, l'accès aux simulateurs est interdit à toute personne qui, au moment de sa participation au Championnat, appartient à l'une des catégories suivantes :

- personnes de moins de 1,50 m ou de plus de 2,05 m ;
- personnes de forte corpulence ne pouvant s'asseoir dans les simulateurs ;
- femmes enceintes ;
- personnes épileptiques photosensibles ;
- personnes souffrant de déficience cardiaque ;

- personnes souffrant de maladies interdisant la conduite automobile ;
- personnes claustrophobes ;
- personnes souffrant de troubles de l'équilibre ;
- personnes ne pouvant être exposées à un niveau sonore élevé (100 Db) ;
- personnes portant des lunettes à verres progressifs ;
- personnes dont la condition physique ne permet pas la pratique d'une activité sportive ;
- personne sous l'emprise d'un état alcoolique.

La Société organisatrice se réserve le droit, en cas de litige ou de contestation, de demander au participant tout document prouvant sa non-appartenance à l'une des catégories énumérées ci-dessus, ce que chaque participant accepte expressément.

La Société organisatrice se réserve le droit d'exclure à tout moment du Championnat toute personne ne respectant pas les dispositions du présent règlement et en particulier celles relatives à l'article 3.

Une telle exclusion ne peut donner lieu à aucun remboursement des courses effectuées dans le cadre du Championnat.

3.2. Modalités d'inscription

Pour participer au Championnat, il faut disposer d'un n° de pilote.

Pour cela, il suffit de s'enregistrer sur une des bornes situées au niveau de la Zone Enregistrement Pilote dans l'I-WAY en indiquant son prénom, son nom et une adresse e-mail. Après avoir renseigné ces informations, un n° de pilote unique est attribué à chaque personne.

Pour les personnes disposant déjà d'un n° de pilote avant le début du Championnat, il n'est pas nécessaire de s'inscrire à nouveau car le n° de pilote déjà attribué permet de participer au Championnat.

Toutes les performances réalisées par la personne lors de ses différentes sessions de simulateur à l'I-WAY au format 5 minutes de qualification + 15 minutes de course, entre le 1er juillet 2020 et le 31 août 2020, sous réserve que ladite personne ait communiqué son numéro de pilote à chaque session (quel que soit le type de simulateur), seront conservées dans une base de données en vue de l'établissement du classement du Championnat.

L'inscription au Championnat ne donne lieu à aucun frais d'inscription.

En revanche, le prix des courses effectuées dans le cadre du Championnat est à la charge du participant.

De même, tous les autres frais liés à la participation au Championnat (notamment les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration) sont à la charge des participants.

Aucune personne ne peut prétendre participer au Championnat sans avoir préalablement procédé à ces modalités d'inscription.



3.3. Condition de validité des inscriptions

Chaque participant s'engage à participer au Championnat de façon loyale et sincère et en toute bonne foi. Les participants s'interdisent en conséquence, de modifier ou de tenter de modifier, par quelque procédé que ce soit les dispositifs du Championnat, notamment afin d'en modifier les résultats.

Toute fraude ou tentative de fraude lors de la participation à ce Championnat entraînera l'annulation de la participation et le cas échéant, de la remise de la dotation en faveur du fraudeur et pourra donner lieu à des poursuites.

Toute falsification des informations fournies par le participant entraînera la nullité de la participation et le cas échéant de la remise de la dotation.

En particulier, tout formulaire incomplet, ou mentionnant des informations erronées sera considéré comme nul, ce qui entraînera la nullité de la participation et le cas échéant de la remise de la dotation.

3.4. Mécanique du Championnat

Le Championnat se déroule dans l'établissement de la Société organisatrice situé dans le centre commercial SQY Ouest, 1 avenue de la Source de la Bièvre, 78180 Montigny Le Bretonneux, France, sur les simulateurs de course automobile de ladite société, aux jours et heures d'ouvertures de cet établissement, du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2020.

On distingue deux disciplines correspondant chacune à des types de simulateurs différents : des simulateurs type Formule 1 et des simulateurs type Rallye.

Dans chacune de ces deux disciplines, le Championnat se déroule sur deux circuits : Circuit de Magny-Cours et Circuit de Montréal pour les simulateurs type Formule 1, Spéciale Terre et Rallycross pour les simulateurs type Rallye.

3.4.1. Séance de prise en main et Course

Quelle que soit la discipline ou le circuit, seules les sessions au format 5 minutes de prise en main et 15 minutes de course sont prises en compte dans le cadre du Championnat.

Durant la Séance de prise en main, les participants évoluent sur le circuit sur lequel ils vont ensuite effectuer la Course.

Au cours de cette Séance de prise en main, pour les deux circuits de la discipline type Formule 1 (Circuit de Magny-Cours et Circuit de Montréal) ainsi que pour le circuit Rallycross de la discipline type Rallye, le meilleur temps sur un tour réalisé par chacun des participants est pris en compte pour établir la grille de départ de la Course. Ainsi, le participant ayant effectué le meilleur temps sur un tour au cours de la Séance de prise en main partira en tête position de la Course et ainsi de suite.

Concernant le circuit Spéciale Terre de la discipline type Rallye, il n'y a pas de grille de départ car chaque participant évolue seul sur la piste. Sur ce circuit, la Séance de prise en main sert uniquement à prendre la voiture en main.



En tout état de cause, pour les 2 disciplines, les performances effectuées durant la Séance de prise en main ne sont pas prises en compte pour le classement du Championnat. Seules les performances réalisées pendant la Course sont prises en compte pour l'établissement du classement du Championnat.

Pour les circuits de Magny-Cours et de Montréal en Formule 1 et pour le circuit Rallycross en Rallye, les participants sont pleinement informés de ce que la Course peut avoir lieu à plusieurs participants sur le même circuit. Pour ces circuits, les participants sont donc informés de ce que des incidents de course (accrochages avec d'autres participants ou autres) peuvent donc survenir et influencer les performances de chaque participant, sans que I-WAY en soit responsable et sans que cela ne puisse donner lieu à une quelconque contestation.

En revanche, pour le circuit Spéciale Terre en Rallye, chaque participant évolue seul sur la piste pendant la Course.

3.4.2. Classements

Le Championnat se décompose en 4 classements, un par combinaison Discipline/Circuit :

- Classement "Formule 1 / Circuit de Magny-Cours"
- Classement "Formule 1 / Circuit de Montréal"
- Classement "Rallye / Spéciale Terre"
- Classement "Rallye / Rallycross"

Pour chacune des 4 combinaisons Discipline/Circuit, le classement est établi sur la base de la plus grande distance parcourue dans le temps imparti pour la Course (15 minutes).

Cette distance est établie par les logiciels fournis par la société CRUDEN à la Société organisatrice.

Sur l'ensemble des courses effectuées par le participant entre le 1er juillet 2020 et le 31 août 2020, seule la meilleure performance de chaque participant, dans chaque discipline et sur chaque circuit, sera retenue dans l'établissement du classement de chaque combinaison Discipline/Circuit.

Pour chaque combinaison Discipline/Circuit, si plusieurs participants réalisent la même distance et se placent *ex aequo* à la 1ère, 2ème ou 3ème place, une nouvelle Course aura lieu entre eux, autant de fois que nécessaire afin de les départager pour qu'il y ait, *in fine*, 3 personnes différentes aux 3 premières places, et ce dans chacun des 4 classements.

Cette ou ces courses subsidiaires ne serviront qu'à classer les éventuels *ex aequo* entre eux et ne modifieront pas le classement des autres concurrents.

Le classement définitif sera divulgué le 1er septembre 2020.

Seul le classement diffusé sur le site internet <https://paris.i-way-world.com/> fera foi.



Article 4 : Dotation

4.1. Nature de la dotation

La dotation mise en jeu est une somme d'argent qui sera répartie de la manière suivante.

Pour chacune des 4 combinaisons Discipline/Circuit, le 1er au classement gagnera une somme de 750 €, le 2ème au classement gagnera une somme de 350 € et le 3ème au classement gagnera une somme de 150 €.

Ainsi, la dotation pour chacune des combinaisons Discipline/Circuit s'élève à 1 250 €, soit un montant de 5 000 € pour l'ensemble des 4 combinaisons Discipline/Circuit.

Chaque participant ayant un n° de pilote unique et seule la meilleure performance de chaque participant dans chaque combinaison Discipline/Circuit étant retenue, une même personne ne peut être présente qu'une seule fois dans le classement d'une même combinaison Discipline/Circuit.

Par contre, une même personne peut être présente dans chacun des classements des 4 combinaisons Discipline/Circuit et donc cumuler les dotations attribuées au titre de chacune des 4 combinaisons Discipline/Circuit.

Ainsi, par exemple, si une personne se positionne en 2ème position du classement "Formule 1 / Circuit de Magny-Cours", en 1ère position du classement "Formule 1 / Circuit de Montréal", en 3ème position du classement "Rallye / Spéciale Terre" et en 2ème position du classement "Rallye / Rallycross", alors cette personne gagnera une somme totale de 1 600 € (350 € + 750 € + 150 € + 350 €).

De ce fait, le gain maximum qu'une même personne puisse gagner s'élève à 3 000 € (dans le cas de figure où une même personne termine à la 1ère place du classement dans chacune des 4 combinaisons Discipline/Circuit).

4.2. Remise des dotations

A la fin du Championnat, chaque personne figurant dans les 3 premiers du classement d'au moins une des 4 combinaisons Discipline/Circuit sera gagnant d'une dotation.

Chaque gagnant sera informé par e-mail et devra se rendre à l'I-WAY dans un délai maximum de 4 semaines à compter du terme du Championnat pour recevoir sa dotation.

La Société organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de la non réception de la dotation par un gagnant.



Article 5 : Responsabilité

La Société organisatrice ne sera pas tenue responsable dans le cas où le déroulement du Championnat serait perturbé indépendamment de sa volonté par :

- des problèmes sur le serveur sur lequel le site <https://paris.i-way-world.com/> est hébergé ;
- des problèmes sur le serveur sur lequel la base de données répertoriant les performances de chaque participant est hébergée ;
- un virus, bug informatique ou intervention humaine non autorisée sur le serveur sur lequel le site <https://paris.i-way-world.com/> est hébergé ;
- un virus, bug informatique ou intervention humaine non autorisée sur la base de données répertoriant les performances de chaque participant ;
- un ou des dysfonctionnement(s) sur un ou plusieurs simulateurs (mécanique, informatique, électronique, ...) durant une Séance de prise en main et/ou une Course ;
- un ou des dysfonctionnement(s) lors de l'enregistrement des performances d'un ou plusieurs participants à l'issue d'une course ;
- un ou des dysfonctionnement(s) lors de l'inscription dans la zone d'enregistrement pilote ;
- un ou des dysfonctionnement(s) sur la base de données répertoriant les performances de chaque participant ;
- un ou des dysfonctionnement(s) de logiciel, de matériel ou de réseau ;
- des incidents de course entre les participants durant les séances sur les simulateurs ;
- plus généralement par tout événement de force majeure ou cas fortuit.

Dans le cas où le Championnat serait perturbé par la survenance d'un des événements mentionnés ci-dessus, la Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, d'interrompre, de modifier ou d'annuler tout ou partie de celui-ci.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, le Championnat devait être écourté, prolongé, modifié, reporté ou annulé.

Plus particulièrement, la Société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel indépendant de sa volonté ou relevant de la force majeure causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

La Société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Enfin, la Société organisatrice ne saurait pas non plus être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se rendre sur le lieu de déroulement du Championnat pour y prendre part.



Article 6 : Critère de sélection des gagnants

Quelle que soit la discipline, la réussite au présent Championnat nécessite des participants des aptitudes physiques et sportives ainsi que la maîtrise du pilotage d'une voiture.

Le critère de performance retenu est celui de la plus grande distance parcourue au cours des courses dans le temps imparti aux participants. Cette distance est mesurée par les logiciels fournis par la société CRUDEN à la Société organisatrice.

Article 7 : Utilisation des informations relatives aux participants

En s'inscrivant au Championnat, les participants autorisent, sans contrepartie, la Société organisatrice à utiliser et diffuser leurs voix, noms, prénoms et image dans le cadre des opérations de communication liées au Championnat pendant toute la durée de celui-ci puis pendant 12 mois à compter du terme du Championnat.

La Société organisatrice est la seule destinataire des informations nominatives concernant les participants qu'elle se réserve le droit d'utiliser à des fins promotionnelles et/ou commerciales. Les coordonnées des participants seront traitées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant, qu'il peut exercer sur simple demande écrite à l'adresse I-WAY / Service Championnat / 4 rue Jean Marcuit, 69 009 Lyon, France.

Article 8 : Divers

La participation à ce Championnat implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement de celui-ci.

Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés souverainement par la Société organisatrice.

Le présent règlement est disponible sur le site internet <https://paris.i-way-world.com/> durant la durée de Championnat. Il peut en outre être obtenu, gratuitement, sur simple demande écrite à l'adresse suivante : I-WAY / Service Championnat / 4 rue Jean Marcuit, 69 009 Lyon, France.

FIN DE RÈGLEMENT COMPLET

